

3 novembre 2009

09.404

Question Christiane Bertschi

Salaire des apprenant-e-s

Le Conseil d'Etat souhaite, dans son programme de législature, encourager la formation duale.

Le canton de Fribourg publie sur son site: <http://admin.fr.ch/sfp/fr/pub/formulaire.html> les salaires des apprenant-e-s selon les différentes professions, en accord avec les organisations du monde du travail (associations professionnelles).

Est-ce le canton de Neuchâtel pourrait procéder de même?

Les entreprises et les parents des futurs apprenti-e-s, ainsi que ces derniers-ères pourraient ainsi avoir une idée des salaires de référence par branche.

Il existe actuellement dans le canton des salaires d'apprenant-e-s de 50 francs par mois au premier semestre, pour finir en quatrième année de formation (CFC de quatre ans) à 400 francs dans des entreprises ayant des mandats publics, ce qui ne donne pas une image très positive de la formation duale.

Cosignataires: C. Mermet, B. Hurni et O. Duvoisin.